

core pour la valeur de votre argent. Puisque vous n'avez pas donné votre billet au conducteur, jetez-le, détruisez-le.

Beaucoup de malhonnêtetés, petites ou grosses, se commettent à l'égard des chemins de fer. Monsieur Un Tel a omis délibérément de prendre son billet. Il se dit : "Le conducteur me laissera passer. A cause de notre amitié, à cause des services que je lui ai rendus, à cause de ma position sociale, il n'osera pas réclamer". Et c'est ce qui arrive : un clin d'oeil règle l'affaire entre les deux hommes. Et monsieur Un Tel va de Québec aux Trois-Rivières, des Trois-Rivières à Montréal sans déboursier un sou. Il se fait cette réflexion tout au fond de sa conscience : "Je ne fais aucun tort à la compagnie, qui ne dépense absolument rien pour moi ; que je sois dans cette voiture ou que je n'y sois pas, le train doit circuler sans plus ni moins de frais. Du reste le conducteur n'a pas exigé!..." Comme on le voit, notre homme se pipe, il finasse avec lui-même. Le contrôleur n'a pas exigé, pourquoi ? Par l'effet calculé de l'amitié et des souvenirs, par l'effet calculé de votre dignité, de votre rang, vous l'avez influencé, embarrassé, plus ou moins intimidé. Et puis a-t-il le pouvoir de vous faire remise ? (1) Parce que, par une complaisance coupable, il manque à son devoir, serez-vous libéré de votre dette ? Vous ne faites aucun tort à la compagnie, la compagnie ne perd rien, prétendez-vous. Elle ne perd rien positivement, je le concède ; mais négativement ? Elle perd bel et bien ce que vous vous êtes engagé à lui payer, ce que vous lui devez en vertu de votre contrat.

Voici un cas quelque peu différent. Madame X n'a pas pris son billet parce qu'elle n'en a pas eu le temps. Elle est tout disposée à payer sa place, en conformité du tarif officiel ; mais le conducteur passe et ne réclame quoi que ce soit. Il n'entre dans son omission aucune considération d'amitié ni de basse complaisance ; apparemment le brave homme a été distrait. — Madame, vous devez tout de même le prix de votre place ; vous recevez une valeur de la compagnie, à la condition que vous lui rendiez une valeur égale. Dès lors, réglez l'affaire tout de suite : tirez le conducteur de sa rêverie et offrez-lui votre argent. Son devoir, à n'en point douter, est de faire payer les voyageurs ou de recueillir leurs billets, mais un oubli est possible et cet oubli n'éteint pas votre dette. — Par le fait même, répliquerez-vous, qu'il n'a pas rempli son devoir, qu'il ne m'a rien demandé, il s'est chargé de ma dette : qu'il paie ! — Pardon, Madame ; il

---

(1) Il peut arriver peut-être que certains conducteurs, à cause de leurs états de service, aient le privilège de pouvoir accorder de rares faveurs soit à des parents soit à des amis. Le fait n'est pas fréquent et, pour y compter, il faudrait avoir plus que de simples suppositions ou de vagues indices.